

U.S.P

Athlétisme



DOSSIER D'INSCRIPTION

Saison 2018-2019

Association régie par la loi de 1901 Agrément DDJS

USP Société Municipale Omnisports- Siège social : Mairie de Palaiseau

USP Athlétisme - Stade Georges Collet 43 Rue George Sand 91120 PALAISEAU

E-Mail : Président : usp.athletisme.president@gmail.com / Secrétaire : usp.athle.secretariat@gmail.com

Site Internet : www.elan91athle.org



DEGRESSIVITE DES COTISATIONS SAISON 2018-2019

Pour le tarif dégressif, prendre systématiquement le montant le plus fort en premier à 100% et appliquer la réduction ensuite sur les tarifs suivants.

1er membre 2e membre 3e membre 4e membre 5e membre
du foyer du foyer du foyer du foyer du foyer

Catégories	100%	-7%	-15%	-25%	-35%
Adultes	183,00 €	170,00 €	156,00 €	137,00 €	119,00 €
Benjamin à Junior	173,00 €	161,00 €	147,00 €	130,00 €	112,00 €
EA PO	143,00 €	133,00 €	122,00 €	107,00 €	93,00 €
Loisir	140,00 €	130,00 €	119,00 €	105,00 €	91,00 €
Santé	118,00 €	110,00 €	100,00 €	89,00 €	77,00 €

U.S.P

Athlétisme



A lire soigneusement avant de remplir le formulaire d'inscription

La réglementation sur les certificats médicaux a été modifiée et la FFA a mis en place de nouvelles procédures pour se conformer à cette nouvelle réglementation ministérielle.

La présentation d'un certificat médical est une obligation **pour une première prise de licence ou pour un renouvellement de la licence après une saison administrative sans avoir été licencié (rupture de la continuité de licence)**. Sur ce certificat médical le mot athlétisme n'est plus une obligation et peut être remplacé par sport : « non contre-indication à la pratique du sport » ou « non contre-indication à la pratique du sport en compétition ».

Il y aura lieu également de demander un certificat médical au moment du renouvellement de la licence **quand les mentions portées sur ce certificat ne sont pas les mêmes** : « pratique du sport » ou « pratique du sport en compétition », dans le cas du passage d'une licence Santé à une licence Running par exemple.

Dans le cas d'un renouvellement de Licence, la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication peut n'être exigée que tous les trois ans. Pour cela, le licencié doit attester avoir répondu « non » à l'ensemble des questions du questionnaire de santé.

Chaque licencié de la saison 2017/2018 **a reçu un mail de la FFA** qui lui permet d'avoir un accès direct vers son espace personnel sur le SIFFA. Ce mail contient un certain nombre d'explications lui permettant (où aux parents pour les mineurs) de répondre au questionnaire en ligne.

S'il répond « NON » à toutes les questions, alors il sera possible de renouveler sa licence.

Il est donc obligatoire de répondre au questionnaire médical AVANT de remplir son formulaire d'inscription

Pour ceux qui ne trouvent pas leur mail contenant le questionnaire de santé et ne savent pas comment accéder à leur espace sur le site de la FFA, voici un petit tutoriel :

- 1) En premier lieu, rendez-vous sur le site :
<http://www.athle.fr/acteur/>
- 2) Cliquez sur l'image et rentrez les identifiants et mots de passe qui sont "**webacteur**" et "**webacteur**", **littéralement, en toutes lettres.**
- 3) Vous arrivez alors à une nouvelle fenêtre d'identification.

Association régie par la loi de 1901 Agrément DDJS

USP Société Municipale Omnisports- Siège social : Mairie de Palaiseau

USP Athlétisme - Stade Georges Collet 43 Rue George Sand 91120 PALAISEAU

E-Mail : Président : usp.athletisme.president@gmail.com / Secrétaire : usp.athle.secretariat@gmail.com

Site Internet : www.elan91athle.org



- Soit vous connaissez vos identifiants et vous vous connectez sur votre espace où vous trouverez le questionnaire médical,
- soit vous ne les connaissez pas et vous avez un lien sur lequel cliquer pour demander vos identifiants oubliés à partir de votre email ou numéro de licence. Il faut saisir le mail utilisé pour recevoir la licence

A la suite de la saisie des informations relatives au Licencié dans le SI-FFA par le Club, le Licencié recevra un courrier électronique l'invitant à prendre connaissance des conditions d'assurance, à indiquer sa discipline athlétique principale et à renseigner les conditions d'utilisations de ses données personnelles par la FFA.

Tant que ces informations ne sont pas renseignées par le Licencié, sa Licence ne pourra pas être valablement délivrée.

Association régie par la loi de 1901 Agrément DDJS

USP Société Municipale Omnisports- Siège social : Mairie de Palaiseau

USP Athlétisme - Stade Georges Collet 43 Rue George Sand 91120 PALAISEAU

E-Mail : Président : usp.athletisme.president@gmail.com / Secrétaire : usp.athle.secretariat@gmail.com

Site Internet : www.elan91athle.org



U.S.P

Athlétisme



Des bons principes au sein de l'Élan 91 ...

Fonctionnement collectif

Le rendez-vous pour les entraînements de course hors stade est toujours situé devant les vestiaires sur le stade Georges Collet.

L'échauffement est fait collectivement.

Le départ se fait en groupes, selon les objectifs et affinités mais il est d'usage de s'attendre au sein d'un groupe.

Tenue

Le port du maillot du club est obligatoire pour les championnats. Il est demandé aux athlètes de le porter aussi lors de leur participation à une course ou une compétition, que ce soit pour une qualification ou en loisir, afin de nous reconnaître et de montrer nos couleurs.

Compétitions

Le classement des clubs par la FFA se fait en fonction des points acquis au cours de la saison par chacun de par sa participation à des compétitions. C'est donc chacun d'entre vous qui permet au club d'être reconnu par les autres clubs du département et de la région mais aussi par les pouvoirs publics et fédéraux.

Il est important que chacun informe de sa participation à une compétition afin de permettre l'inscription groupée par le secrétariat (notamment sur les championnats) et de gérer au mieux le déplacement.

De la même manière, lors d'une inscription individuelle, que les athlètes pensent à s'inscrire avec leur numéro de licence et leur nom de club : ELAN 91 S/L US PALAISEAU.

Association régie par la loi de 1901 Agrément DDJS

USP Société Municipale Omnisports- Siège social : Mairie de Palaiseau

Site Internet : www.elan91athle.org



De plus, il est souhaitable que les athlètes participent en priorité aux compétitions proposées par le club. Nul n'est obligé de concourir, mais il y a certains grands rendez-vous, tels que les championnats de cross ou les Interclubs, lors desquels nous avons particulièrement besoin de vous quel que soit votre niveau.

Les Interclubs auront lieu les week-ends des 4-5 et 18-19 mai

Manifestations du club

Chacune des manifestations organisées par le club nécessite la présence de bénévoles pour l'installation du matériel, le jury, la buvette ... C'est une source de revenus qui profite à tous. C'est pourquoi nous vous sollicitons pour participer au bon déroulement de ces manifestations. Alors, n'hésitez pas à nous répondre et à venir donner quelques heures de votre temps bénévolement dans la bonne humeur.

Communication

Les informations sont surtout diffusées par mail. Cependant, des panneaux d'affichage, situés devant l'entrée du foyer et à côté des vestiaires, sont utilisés pour communiquer sur les moments de convivialité, les organisations du club et diverses informations.

Les entraîneurs et les membres du comité directeur et des différentes commissions sont listés sur ces panneaux.

Rappelez-vous que le club fonctionne grâce à ces bénévoles qui y consacrent du temps et de l'énergie et qu'ils font du mieux qu'ils pensent ou qu'ils peuvent pour vous permettre de pratiquer au mieux votre activité.

Cependant, n'hésitez pas à leur faire part de vos idées ou propositions pour que le club ne cesse d'évoluer et que chacun puisse y trouver de la convivialité et pratiquer en toute sérénité.

*Sportivement,
Le Comité directeur USP Athlétisme*

Association régie par la loi de 1901 Agrément DDJS

USP Société Municipale Omnisports- Siège social : Mairie de Palaiseau

Site Internet : www.elan91athle.org



U.S.P

Athlétisme



PALAISEAU

UNION SPORTIVE DE PALAISEAU

Section Locale d'élan 91 N° Club 091116

Site internet : www.elan91athle.org

BULLETIN D'ADHÉSION

Saison : 2018-2019

Adhésion :

Renouvellement :

Mutation : **Attention : Le dossier doit être complet avant le 31 octobre**

N° de Licence : _____ Catégorie : _____

Date de Certificat Médical : _____

ATHLETE ADULTE - COMPETITION

(Licence Compétition)

Centres d'intérêt

et informations souhaitées :

(plusieurs choix possibles)

- Entraînement course à pieds mardi/jeudi Marche Nordique
 Entraînement course à pieds mercredi/same Calendrier courses
 Sprint - Saut - Lancer

Nom : _____

Prénom : _____ Sexe : M / F (barrez la mention inutile)

Date de Naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Nationalité : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tel. Domicile : _____ Tel. Portable : _____

E-MAIL OBLIGATOIRE : _____

A FOURNIR OBLIGATOIREMENT POUR L'ATHLETISME

- Première inscription ou Questionnaire santé insuffisant** : Certificat médical de **moins de six mois le jour de l'inscription** portant la mention : **"Absence de contre indication à la pratique du sport en compétition"**.
- Cotisation par chèque à l'ordre de **USP Athlétisme : 183,00 €**
Tarif dégressif pour plusieurs membres d'une même famille. Possibilité de régler en 3 fois (établir les chèques avec la **date d'encaissement et le nom au dos**). Coupons Sport acceptés
- E-Mail OBLIGATOIRE**
Attention en cas de licence dans un autre club l'année précédente, mutation à prévoir avant le 31 octobre => merci de le signaler lors de l'adhésion

Autorisation de diffusion des photos : Oui Non

DATE

SIGNATURE

USP Société Municipale Omnisports - Siège social : mairie de PALAISEAU

Adresse du stade G. Collet, 43 avenue George Sand 91120 PALAISEAU

CERTIFICAT MEDICAL

Pris en application des articles L.231-2 et L.231-3 du code du sport
(Licences Athlé Compétition, Athlé Découverte et Athlé Santé Loisir - option Running)

Je soussigné, Docteur : _____
Demeurant à : _____
Certifie avoir examiné ce jour : _____
Né(e) le : _____

Et n'avoir pas constaté, à ce jour, de contre indication à la pratique du sport en compétition.

Je l'informe de l'obligation de déposer auprès de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage un dossier d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques en cas d'utilisation, même ponctuelle, de produits susceptibles d'entraîner une réaction positive lors d'un contrôle anti-dopage.

Fait à : _____ le : _____

Cachet et Signature du médecin :